



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 10 janvier 2024

Objet : Fermeture du Pôle d'Accompagnement Social

Madame la Directrice générale du CCAS de la ville de Nice,

Jeudi dernier, les agents du Pôle d'Accompagnement Social nous ont informés qu'ils venaient d'apprendre la fermeture de leur service, qui serait due au non-renouvellement de la convention entre le CCAS de la ville de Nice et le Conseil Départemental.

Comme vous le savez, ce service accompagne, depuis 19 ans, les personnes les plus fragiles, notamment celles sans domicile stable. Il propose un accueil et un accès aux droits des demandeurs du Revenu de Solidarité Active (RSA), permet un accompagnement social, oriente et apporte une expertise-conseil, coordonne des actions avec un réseau partenarial et assure une permanence sociale et psychologique.

Les agents ont été choqués par cette annonce soudaine et brutale, générant de l'incompréhension et beaucoup d'angoisse.

De plus, le manque de temps nécessaire pour informer et orienter convenablement les bénéficiaires du RSA vers leurs nouveaux interlocuteurs ne fait que renforcer l'insatisfaction et l'absence de considération.

Pour nous, cette gestion est irrespectueuse et maltraitante, aussi bien pour les personnes accueillies que pour les agents.

Lors du dernier Comité Social Territorial du 14 décembre, concernant l'expérimentation entre le CHU Trachel et le service Inser'toit, notre syndicat avait exprimé son inquiétude quant à une éventuelle fermeture du PAS.

Force est de constater que cette dernière était fondée.

Dans ce contexte, comme vous le savez, avant toute fermeture de service impliquant des suppressions de postes, le Comité Social Territorial doit être saisi conformément à la législation en vigueur.

Aussi, nous vous demandons d'organiser un CST exceptionnel.

Nous vous demandons également de porter, dès maintenant, à notre connaissance le courrier du Conseil Départemental annonçant la fin des subventions.

Par ailleurs, nous exigeons qu'une attention particulière soit portée au reclassement de l'ensemble des personnels du PAS, sur des postes correspondant à leurs missions, permettant un maintien de leur rémunération et une prise en compte de l'organisation de leur vie personnelle.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que ce redéploiement n'impacte pas les emplois des agents contractuels déjà en poste dans les autres services.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA

Le responsable du secteur communication


Andrew RENAULT